



Préavis municipal n°06/2023

relatif au remplacement de la conduite d'eau sous pression sise à la ruelle du Pré de la Caille (DP 70) à Goumoens-la-Ville

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

La conduite en question a déjà fait l'objet de trois réparations récentes à la suite de fuites les : 13 septembre 2021, 28 juillet 2023 et 3 septembre 2023. Lors de cette dernière avarie le constat a été sans appel, la conduite en fonte d'un diamètre de 125 mm et datant des années septante présente trop de points faibles. La Municipalité a pris la décision de soumettre à votre approbation le changement de ce tronçon de conduite allant du centre de la rue du Château au centre de la route d'Eclagnens, sur une distance d'environ 130 mètres.

La Municipalité considère qu'il serait regrettable de procéder à une nouvelle remise en état de la route à l'endroit de la dernière fuite, sans changer ladite conduite. De plus, elle pense qu'il est important de faire les travaux avant la saison d'hiver. Elle en profitera également pour analyser la possibilité d'améliorer la qualité de l'éclairage public dans la ruelle en question, laquelle ne dispose que d'un seul candélabre.

Travaux

Au moment de la rédaction du présent préavis, les travaux liés au préavis n° 01/2023 sont en cours sur le chemin Pré de Cure. Pour des raisons d'organisation, ainsi que de surcharge d'activités, notamment pour notre concessionnaire, le changement de conduite du chemin des Craux faisant partie du préavis n° 01/2023 est reporté au printemps 2024.

Au vu de sa présence sur la Commune et en toute logique, la Municipalité a demandé à l'entreprise Meyer Génie Civil SA à Villars-le-Terroir de bien vouloir chiffrer son éventuelle intervention. L'entreprise Walo Bertschinger SA Romandie à Eclépens est également sollicitée pour le chiffrage.



La conduite actuellement en fonte sera remplacée par une conduite en PE d'un diamètre de 160 mm. Pour la fourniture des tuyaux en PE, la pose, ainsi que les différents raccordements, notre concessionnaire, Dutoit CombiTec SA à Pailly, a également été sollicitée pour l'évaluation des coûts.

Analyse

Compte tenu des délais, la Municipalité souhaite vous soumettre une estimation des coûts en s'appuyant sur les dernières offres faites par les entreprises sollicitées lors de l'élaboration du préavis n° 01/2023. En les examinant, le coût moyen total des travaux TTC, sans réfection complète du revêtement bitumineux, est estimé à Fr. 1000.- du mètre linéaire. Etant donné que nous sommes en présence d'un tronçon de 130 mètres, il paraît plausible d'articuler un chiffre de Fr. 130'000.-. Soucieuse de répondre à des demandes de bordiers de la ruelle en question, une réserve de Fr. 20'000.- vous est également demandée afin de remédier au manque d'éclairage public. Contact a d'ores et déjà été pris avec l'entreprise Duvoisin Groux SA à Bussigny.

La Municipalité est consciente du caractère approximatif de son estimation. Toutefois, elle pourra communiquer aux membres du Conseil communal, lors de sa prochaine séance du mois d'octobre, des chiffres plus précis une fois les offres rentrées, afin qu'ils puissent se positionner.

Naturellement, une demande de subvention auprès de l'ECA sera faite au plus vite afin de pouvoir en estimer le montant. A ce jour, la Municipalité ne souhaite pas avancer de chiffre.

Financement

L'exécutif souhaite financer ces travaux en utilisant le fond comptable réservé à cet effet et de ne pas faire d'emprunt, mais d'utiliser les liquidités à disposition sur le compte BCV.

1° Financement pour le service des eaux

Par prélèvement de réserves via nos liquidités courantes

Compte 9102.8

Fr. 130'000.00

2° Financement pour le service éclairage et routes, par le biais de nos liquidités courantes ou à défaut par un emprunt au meilleur taux à solliciter.

Fr. 20'000.00



Plafond d'endettement

| | |
|---|-------------------------|
| Législature 2021-2026 : | Fr. 13'044'000.00 |
| ./. Cautionnement ASIRE au 31.12.2022 | Fr. 2'991'315.00 |
| ./. Somme des emprunts au 31.12.2022 | <u>Fr. 6'869'000.00</u> |
| Solde indicatif disponible après amortissements au 31.12.2022 | Fr. 3'183'685.00 |

Charges financières annuelles (si emprunt)

| | |
|---|--------------|
| Elles sont basées sur la pratique en la matière | |
| Intérêts bancaires 3% de Fr. 20'000.00 | Fr. 600.00 |
| Amortissement prêt bancaire sur 10 ans de Fr. 20'000.00 | Fr. 2'000.00 |

Amortissements comptables

| | |
|---|----------------|
| 1° Amortissement pour le service des eaux en une fois Par un amortissement extraordinaire prélevé sur le fond de réserve compte no 9280.3 | Fr. 130'000.00 |
| 2° Amortissement pour le service des routes Montant annuel de Fr. 20'000.00 sur 10 ans dès 2024 sur un compte ad hoc | Fr. 2'000.00 |

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de la Commune de Goumoëns vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :



Le Conseil communal de Goumoëns :

- **Vu** le préavis municipal n° 06/2023 ;
- **Entendu** le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis municipal ;
- **Entendu** le rapport de la commission des finances ;
- **Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- **D'autoriser** la Municipalité à faire remplacer la conduite d'eau sous pression objet du présent préavis ;
- **D'accorder** à la Municipalité un crédit de Fr. 130'000, pour le service de l'eau, à financer par les liquidités courantes et à prélever le même montant sur le fond de recette affecté pour l'eau (sous déduction de la subvention) ;
- **D'accorder** à la Municipalité un crédit de Fr. 20'000.- financé par les liquidités courantes ou par un emprunt à solliciter aux meilleures conditions du moment ;
- **D'amortir** en 2024 le montant, pour le service des eaux, de Fr. 130'000.00 par un prélèvement sur le fond de recettes affectés à l'eau, compte no 9280.3 (sous déduction de l'éventuelle subvention ECA).

Ainsi adopté par la Municipalité de Goumoëns dans sa séance du 11 septembre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Goumoëns.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Jamain

Sylvie Grognez